

POLITIQUE FONCTION PUBLIQUE

## Le fisc signale à la justice une tiktokeuse qui a enregistré et diffusé ses échanges avec des agents des impôts

L'influenceuse a partagé ses entretiens avec l'administration fiscale du Nord, assortis de commentaires menaçants. Pour les syndicats, l'exemple est « symptomatique » de la difficulté de la fonction publique à protéger ses agents.

Par Bastien Scordia

Publié hier à 09h00, modifié hier à 12h12 • Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés

« Je ressens désormais un sentiment d'insécurité en répondant au téléphone », témoigne un agent des impôts du Nord. « J'ai récemment rejoint la fonction publique, j'apprends encore et cet événement m'a mis vraiment au plus mal. Le fait que l'on se moque publiquement de mon travail me fait très peur », ajoute un autre.

Ces témoignages ont été effectués entre fin décembre 2025 et mi-janvier sur SignalFip, la plateforme interne de signalement de la direction générale des finances publiques (DGFIP). A l'origine de leurs inquiétudes : des vidéos publiées par une influenceuse sur le réseau social TikTok dans lesquelles elle relate ses difficultés fiscales tout en diffusant les échanges téléphoniques qu'elle a eus avec des agents du service des impôts des particuliers de Roubaix et du pôle de recouvrement spécialisé du Nord. Une situation qui a suscité l'émoi au sein des services et qui vient de conduire l'administration à saisir la justice.

« Outre le fait d'enregistrer à leur insu nos collègues, cette personne commente acerbement les réponses qui lui sont fournies », avait alerté, le 20 janvier, Force ouvrière-DGFIP dans un communiqué. Vues pour certaines près de 400 000 fois, ces vidéos entraînent « nombre de commentaires, au minimum désobligeants et d'autres appelant à la violence », abondait le syndicat.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

« Il se passe un truc avec le centre des impôts dont je dépends qui est en train de me faire regretter l'époque où l'on réglait nos problèmes à coups d'arc et de flèches », peut-on entendre dans une vidéo, publiée le 22 décembre 2025 par cette influenceuse, mécontente du retard pris par l'administration fiscale pour lui faire bénéficier d'un dégrèvement d'impôt suite au placement en liquidation judiciaire de sa microentreprise. En réponse, une internaute lui suggère d'utiliser « une allumette » et « de l'essence ». « On est en 2026, faut innover », affirme-t-elle, quand un autre dit qu'il « aurai[t] brûlé le centre », le tout accompagné d'un smiley représentant un visage pleurant de rire.

**Pas autorisé à porter plainte**

« Des agents ont eu peur de revenir au travail, relate la secrétaire départementale de Solidaires finances publiques 59, Laura Bouillet. *Que serait-il advenu si l'influenceuse ou ses abonnés s'étaient rendus dans nos services pour exposer leur mécontentement ?* » Comme beaucoup de ses collègues, la secrétaire départementale garde en tête le meurtre d'un contrôleur des finances publiques, après sa séquestration chez un brocanteur de Bullecourt (Pas de Calais), le 21 novembre 2022.

Malgré les vidéos publiées sur TikTok, « *l'administration n'a pas bougé le petit doigt pendant longtemps* », indique Mathieu Silbermann, le représentant local de Force ouvrière. C'est finalement le 26 janvier, lors d'une réunion convoquée à la demande des syndicats, que la direction régionale des finances publiques (DRFiP) des Hauts-de-France a annoncé son intention de dénoncer ces agissements au procureur de la République, sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale.

Newsletter

« **Politique** »

Chaque semaine, « Le Monde » analyse pour vous les enjeux de l'actualité politique

**S'inscrire**

« *Nous sommes soucieux de défendre nos agents et j'ai depuis effectué un signalement à la justice, confirme au Monde le directeur régional, Frank Mordacq. Les agissements de cette influenceuse, dont la situation a depuis été réglée, ne sont pas acceptables mais ce n'est pas à moi de les qualifier sur le plan juridique.* »

La réponse de l'administration est toutefois jugée insuffisante par les représentants du personnel. Ceux-ci attendaient notamment l'envoi d'une lettre de mise en garde à la tiktokeuse. Une option écartée par la DRFiP, qui estime qu'une telle démarche aurait été « *vaine* », « *voire même contre-productive* », « *sauf à lui donner l'occasion de produire de nouvelles vidéos et mettre les agents de nouveau en situation d'agression* ». « *On ne veut pas jeter de l'huile sur le feu mais on ne l'éteint pas non plus* », rétorque Laura Bouillet.

Pour les syndicalistes, l'exemple nordiste est surtout « *symptomatique* » de la difficulté de la fonction publique à protéger ses agents face aux violences et aux menaces dont ils peuvent faire l'objet. A l'exception de l'hospitalière, les administrations de l'Etat et territoriale ne sont pas autorisées à porter plainte en lieu et place de leurs agents. Comme ses prédécesseurs au ministère de la fonction publique, le ministre délégué David Amiel promet de rectifier le tir. « *Cela fera partie des discussions des prochains mois* », assure son entourage. Un projet de loi pourrait voir le jour d'ici fin 2026.

**Lire aussi |** [Les pistes de l'Institut Montaigne pour sortir l'administration du « confort de l'irresponsabilité »](#)

**Bastien Scordia**

---

**Le Monde Ateliers**

Découvrir

**L'Heure du Monde**

Assistez à un enregistrement en public à l'occasion des 5 ans du podcast